

Décembre 2006

[Ce texte d'opinion a été publié dans le Toronto Star du 1^{er} décembre 2006, à l'occasion de la Journée mondiale du sida.]

La fermeture des salons de tatouage ne fera qu'exacerber la propagation de maladies infectieuses hors prisons, signale *Leon Mar*

Le ministre de la Santé publique Stockwell Day fait face à une décision cruciale et controversée, en ce qui a trait aux salons de tatouage en prison. Une telle mesure pourrait réduire les taux de maladies infectieuses (comme le VIH et l'hépatite C) non seulement parmi les détenus, mais aussi dans la population générale. Selon des données et l'avis d'experts, le choix est clair : le tatouage sécuritaire sauve de l'argent et des vies, et devrait être introduit dans toutes les prisons du Canada.

Mais il est rare que les décisions politiques se fondent uniquement sur des données.

Ce gouvernement minoritaire, qui convoite la majorité, cèdera-t-il à l'idéologie? Et les électeurs, qui souvent ne saisissent pas le lien entre la santé des détenus et la santé publique, le laisseront-ils faire?

Dans presque tous les pays, la prévalence du VIH est plus élevée en prison que dans la population générale. Le Canada n'y échappe pas : les détenus sont 30 fois plus susceptibles d'avoir le virus de l'hépatite C (VHC), et de sept à dix fois plus susceptibles de vivre avec le VIH que le reste de la population.

Cela est dû en partie au manque de matériel stérile de tatouage dans les prisons.

En 1994, pour remédier à ce problème, le Comité d'experts sur le sida et les prisons (créé par le Service correctionnel du Canada) recommandait déjà des programmes de tatouage sécuritaire en prison. Malheureusement, les gouvernements successifs ont ignoré cette recommandation, et d'autres, visant à freiner la propagation alarmante d'infections hématogènes dans les prisons du Canada.

En septembre 2005, le SCC a enfin annoncé la mise en œuvre d'un projet pilote de tatouage sécuritaire, d'une durée d'un an, financé par l'Agence de santé publique du Canada. Des salons de tatouage ont été ouverts dans six prisons fédérales, dont une pour femmes. Les responsables du fonctionnement des salons étaient des détenus, supervisés par des employés correctionnels.

Le tatouage du crâne et des régions supérieures à la clavicule et inférieures aux poignets, de même que les tatouages à l'effigie de gangs, étaient interdits.

Les détenus tatoueurs ont reçu une formation en prévention et contrôle des infections, afin de devenir pairs éducateurs à la santé.

Les salons de tatouage sont maintenant fermés et c'est au gouvernement fédéral de décider s'ils le resteront pour de bon.

D'aucuns pourraient se demander : pourquoi n'empêche-t-on pas, simplement, le tatouage dans les prisons? Parce que la prohibition n'a jamais fonctionné; elle n'a fait qu'encourager la clandestinité.

En conséquence, le tatouage en prison se pratique de façon clandestine, à la hâte, souvent dans des conditions insalubres et avec des outils de fortune comme des aiguilles à coudre, des trombones et des attaches de sacs à ordures.

De telles pratiques augmentent les risques de transmission du VIH, du VHC et d'autres infections hématogènes dans le système carcéral.

Le problème ne se limite pas aux détenus; il s'étend jusqu'au public. La plupart des détenus retournent éventuellement dans la communauté, avec les infections contractées en prison, qui sont transmissibles par les rapports sexuels, l'usage de drogue et d'autres comportements.

Il en résulte que le tatouage devrait être pratiqué de façon sécuritaire – que ce soit dans un salon au centre-ville ou en prison. C'est une question de santé publique.

Certains diront qu'il est irresponsable d'utiliser l'argent des contribuables pour financer le tatouage entre détenus. Mais en réalité, si nous ne payons pas maintenant, nous le paierons plus tard.

Chacun des six projets de tatouage sécuritaire coûte un peu plus de 100 000 \$ par année. Or chaque cas de VIH coûte environ 20 000 \$ par année à traiter; chaque cas de VHC, 25 000 \$. En prévenant seulement cinq cas d'infection dans chaque site pilote, le programme aura été rentable. La leçon est la suivante : l'introduction immédiate du tatouage sécuritaire est justifiée, sur le plan financier, parce qu'elle évitera des dépenses sanitaires bien plus élevées à long terme.

En quoi la provision d'aiguilles exposerait-elle les agents et autres employés correctionnels à des risques? D'après Jim Motherall, ex-détenu et militant, si des détenus voulaient utiliser des aiguilles comme armes, ils le feraient déjà avec leurs aiguilles de fortune, dont la plupart sont probablement contaminées.

Par ailleurs, d'un point de vue statistique, la crainte d'une attaque à l'aiguille est non fondée. Entre 1997 et 2002, les 45 cas de blessures par aiguilles interdites et souvent contrefaites, pour le tatouage, qui ont été signalés par des employés du SCC, étaient tous accidentels.

En éliminant le besoin de dissimuler le matériel de tatouage, les salons de tatouage réduiraient la probabilité de tels incidents. Ils préviendraient ainsi la transmission du VIH ou du VHC entre détenus, aux employés correctionnels, et éventuellement au public.

Les détenus sont condamnés à purger une peine en prison, mais non à contracter des infections mortelles et transmissibles. Le gouvernement a l'occasion de faire ce qui est juste; et les Canadien-nes devraient l'appuyer.

Leon Mar est Directeur des communications du Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca), l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.